

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 04 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 04 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 novembre 2017, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents** : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE arrive à 20h50, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, François NICOLAS, David HANZARD, Arnaud EVREVIN, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI.

**Absents excusés** : Gérard DUCABLE procuration à Brigitte CLATZ, Sophie PAIN procuration à Pierre PELTIER, Marie-Thérèse CUVIER procuration à Daniel GILLET, Véronique ICARD, Caroline CLAVE procuration à Claude HAMEL.

**Absents non excusés** : Gatiennne NOLLET, Joëlle GENTY, Dominique LEFEBVRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain BELLENGER remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

**I - : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 17 novembre 2017 de la Métropole Rouen Normandie demandant aux conseils municipaux de statuer sur le rapport de la CLETC du 7 novembre 2017. Après présentation du rapport aux membres présents, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable et approuve ce rapport. La délibération n° 2017/0056 est la suivante :

*Le Conseil Municipal*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,*

*Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie,*

*Vu les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 7 novembre 2017,*

*Vu le rapport de présentation de la CLETC,*

*Considérant que la création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes membres,*

*Considérant la création du service commun entre la Métropole Rouen Normandie et la commune du Trait,*

*Considérant la nouvelle prise de compétence sur l'équipement Aître Saint Maclou,*

*Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts,*

*Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ces rapports dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés*

*ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et du service commun entre la Métropole et la commune du Trait.*

*ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.*

*ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.*

*ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.*

La présente délibération sera transmise au Département Ressources et moyens – Direction Gestion Publique Fiscalité de la Métropole Rouen Normandie.

## II - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE pour les travaux de construction d'un terrain de hockey synthétique (91.40 x 55) pour la pratique du football et du hockey et d'une structure couverte de tennis et multisports :

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Alain DURAND.

Monsieur DURAND rappelle que le 25 janvier 2016, le conseil municipal a délibéré pour déclarer sans suite le précédent appel à la concurrence du marché de maîtrise d'œuvre. En effet, une réflexion approfondie était nécessaire pour connaître les réels besoins au sein du complexe sportif « le cheval rouge ». Une mission de programmation a été confiée à D2X international et à ce jour, les besoins réels sont :

La construction d'une structure couverte de tennis et multisports,

La construction d'un terrain de hockey synthétique de 91.40 x 55 pour la pratique du football et du hockey.

Ces deux constructions font parties de la 1<sup>ère</sup> phase des besoins. La 2<sup>ème</sup> phase étant constituée de :

Une mise aux normes du terrain de football en gazon naturel,

Une création de vestiaires.

Dans un premier temps, il convient :

D'approuver le programme de D2X,

D'approuver le lancement du marché de maîtrise d'œuvre,

D'autoriser monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer tous les documents afférents à ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à l'ensemble des décisions ci-dessus. La délibération n° 2017/0057 est la suivante :

RAPPORTEURS : Pierre PELTIER et Alain DURAND

*Considérant la délibération n° 2014/0096 prise le 15 décembre 2014 approuvant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, autorisant monsieur le Maire à lancer les consultations et à signer tous documents afférents à ce dossier,*

*Considérant que la somme de 141 000 € est inscrite au Budget primitif 2017 (opération 18 – article 21318),*

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'ISNEAUVILLE subit un accroissement de la population dû à une urbanisation importante. Les adhérents des clubs sportifs sont de plus en plus nombreux et en particulier le football club et le Foyer Rural avec sa section « hockey ».*

*Les salles du complexe sportif du Cheval Rouge sont fortement utilisées et la pratique du hockey en extérieur est impossible avec les structures actuelles. Les terrains de football sont fortement sollicités et fragilisés.*

*Les deux courts de tennis sont extérieurs et l'absence de créneau horaire dans la salle de sports rend difficile la pratique de ce sport pendant la période hivernale.*

*Considérant la délibération n° 2016/004 du 25 janvier 2016 déclarant sans suite l'appel à la concurrence du marché de maîtrise d'œuvre et ce, suite à la nécessité d'approfondir la réflexion sur les besoins réels et autorisant monsieur le Maire à lancer une nouvelle procédure.*

*Considérant que la ville a confié à D2X International la mission d'études des besoins réels et de programmation,*

*Considérant que le résultat de la mission de programmation confiée à D2X international fait ressortir un besoin de :*

*La construction d'une structure couverte de tennis et multisports,*

*La construction d'un terrain de hockey synthétique de 91.40 x 55 pour la pratique du football et du hockey*

*Il convient donc de lancer une procédure de marché public afin de contracter avec un maître d'œuvre qui aura pour mission la construction des deux projets énoncés ci-dessus en prenant compte l'éventuelle possibilité d'une seconde phase de travaux pour la mise aux normes du terrain de football en gazon naturel et la création de vestiaires.*

*Ainsi le Conseil Municipal doit se prononcer sur le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du complexe sportif du Cheval Rouge.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés*

*1 - APPROUVE LE PROGRAMME DE D2X International pour un montant prévisionnel de 1 035 804.00 € HT hors honoraires et aléas et 1 284 397.00 € HT avec honoraires et aléas.*

*2 – APPROUVE le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre,*

*3 – AUTORISE le lancement des consultations conformément aux dispositions du Code des marchés publics,*

*4 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,*

*5 – INSCRIRA les crédits complémentaires au Budget Primitif 2018.*

### **III – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

**Brigitte CLATZ :**

#### **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :**

Le nouveau calendrier de l'année 2018 a été modifié suite à la modification des vacances scolaires du printemps. Le centre ouvrira du 25 au 27 avril, le 30 avril, les 2,3 et 4 mai 2018.

Madame CLATZ rappelle que le centre fonctionne tous les mercredis et que les animateurs rencontrent quelques soucis le soir à 18h30, heure de fermeture. En effet, des parents ne respectent pas les horaires et viennent chercher leurs enfants après 18h30. Le règlement précisant les horaires de fonctionnement du centre de loisirs, la collectivité n'est plus responsable après 18h30. Il conviendrait donc de prévenir les services de gendarmerie. Cette procédure n'a jamais été mise en place. Pour pallier à ce problème, la commission propose d'instaurer des pénalités de retard. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Les enfants du centre de loisirs préparent activement la décoration de Noël de la salle annexe du complexe du Cheval Rouge.

C.C.A.S. : 460 colis de Noël seront distribués aux anciens le week-end des 15 et 16 décembre prochain. Monsieur MARCHESI souhaite savoir ce qui est prévu pour les anciens qui ne souhaitent pas récupérer le colis. Madame CLATZ répond que rien n'est prévu en substitution. Le CCAS offre à chaque ancien un colis d'une valeur de 17 €. Chaque ancien est libre de s'inscrire ou pas.

La distribution 2017 se verra plus conviviale avec décors de Noël, friandises et café.

La chorale de l'école de musique BBI interviendra à la résidence autonomie « le vieux colombier ». Les enfants chanteront des chants de Noël, les bénévoles feront des pâtisseries qui seront vendues au profit du Téléthon.

#### **Chantal LEMERCIER :**

La modification simplifiée n° 03 du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par le Conseil Métropolitain le 6 novembre 2017. Le document est en ligne sur le site de la ville mais également sur le site de la Métropole.

La commission d'urbanisme se réunira le 7 décembre prochain.

#### **Daniel GILLET :**

Les platanes de la Route de Neufchâtel ont été élagués,

Les travaux de création d'un rond-point au niveau de la jardinerie sont en cours.

Monsieur EVREVIN demande si des courriers sont arrivés en mairie relatifs à la circulation sur la rue Messagère ? Monsieur le Maire répond négativement. Par ailleurs, des riverains de la rue du Moulin à Vent sont satisfaits, mais le report de la circulation sur la rue de la Ronce et rue Mésangère occasionne d'autres difficultés. C'est une véritable question de sécurité qui sera étudiée à nouveau.

Travaux du groupe scolaire : le chantier sur le pôle élémentaire est interrompu suite à des problèmes avec les services EDF et ENEDIS. Les travaux de gros œuvre reprendront début janvier 2018.

### **Alain DURAND :**

La semaine culturelle s'est très bien déroulée. Il remercie l'ensemble des associations et du personnel municipal. Les activités diversifiées ont permis une bonne fréquentation et de bons échanges intergénérationnels. Quelques chiffres :

752 visiteurs sont venus voir l'exposition,

L'ensemble des élèves sont allés également sur le site,

Le concert à l'église sur le thème de « Disney » a eu un très bon succès et les musiciens ont joué à guichet fermé,

57 participants au loto

80 personnes étaient présentes à la conférence sur l'Islande

198 personnes ont assisté à la représentation théâtrale

60 spectateurs pour le film sur les aînés

31 inscriptions à la dictée.

ASSEMBLEE GENERALE DU FOYER RURAL : Un nouveau président sera élu dans 6 mois.

### **Sylvie LAROCHE :**

La commission des affaires scolaires s'est réunie et souhaite approfondir le problème de la circulation aux abords des écoles. Une réunion de travail sera organisée entre les membres des commissions « travaux » « affaires scolaires ».

Le Conseil Municipal des Jeunes va se remettre en place. Les enfants se réuniront les lundis de 11h45 à 12h30 sur le temps de la pause méridienne pendant les jours scolaires. Les élections se tiendront prochainement. Les enfants des classes de CE2/CM1/CM2 seront sollicités. Madame LAROCHE passera dans les classes pour promouvoir le CMJ. Un nouvel animateur sera recruté et aura pour mission d'animer les réunions et d'organiser les diverses activités. Il fonctionnera dès janvier 2018. (Journée citoyenneté et Europe, la chasse aux œufs du dimanche 8 avril 2018 ...).

ECOLE ELEMENTAIRE : Travail sur le projet pédagogique et les outils numériques.

ESPACE CONSUELO : Madame LAROCHE rappelle qu'elle est titulaire de la délégation « bibliothèque ». Il semble qu'il y est un souci sur l'autorisation de fréquentation de la bibliothèque pour les enfants du centre de loisirs. Les animateurs souhaitent emmener les enfants consulté des ouvrages sur place. Le Conseil Municipal souhaite que les enfants puissent avoir accès à la bibliothèque, lieu culturel de la commune. Des contacts seront pris avec les bénévoles pour donner accès.

EUROPE ECHANGES : la cotisation est inchangée pour 2018.

#### IV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 – TELETHON : le programme du week end est disponible en mairie, sur le site et sur les panneaux lumineux,

2 – Monsieur le Maire rappelle la manifestation patriotique au monument aux morts le mardi 5 décembre à 11h30,

3 – FIBRE OPTIQUE : La fibre devrait être opérationnelle sur la commune lors de l'été 2019,

4 – TAXE HABITATION : Monsieur le Maire informe que le conseil municipal peut voter, avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, un dégrèvement pour les personnes handicapées. Une valeur entre 10 et 15 % de la valeur locative de la propriété pourrait être votée. Cette décision pourrait être envisagée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 heures 10

Le Maire,

Pierre PELTIER

